

Définition de la trame noire du territoire de Cergy-Pontoise

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Services de la collectivité associés : Direction de projets transition écologique - Direction de l'écologie urbaine, service Eclairage urbain - Direction des Stratégies urbaines, service planification

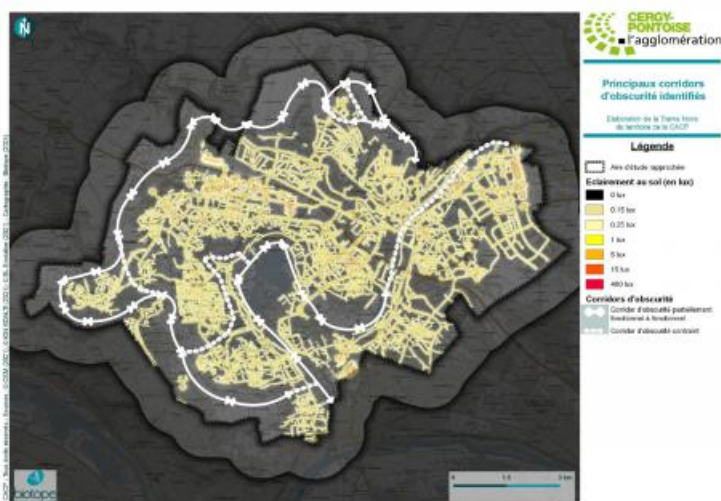
Budget : 39 960 €

Partenaires financiers : Région Île-de-France

Partenaires techniques : Biotope ; BL Evolution

Date de début : 01 juin 2021

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : Phase 1 10 décembre 2021 - Phase 2 01 juin 2022



Carte 41 - Principaux corridors d'obscureté identifiés

Objectifs :

Dans le cadre de ce travail les objectifs de la CACP sont d'une part de définir de la trame noire du territoire, de mieux connaître la biodiversité nocturne, de mesurer la pollution lumineuse subie et émise par l'agglomération, d'évaluer la qualité du paysage nocturne et d'en déduire le corridors nocturnes existants ou nécessitant une création/réhabilitation. Puis d'établir un plan d'actions à court moyen et long termes

pour améliorer l'état écologique des corridors ainsi définis, et améliorer les conditions de vie des espèces du territoire et la qualité du paysage nocturne. Enfin la CACP souhaite également sensibiliser et concerter les usagers du territoire pour faire évoluer les usages de la lumière artificielle sur son périmètre.

Mesures mises en œuvre :

Pour ce faire, la CACP a lancé une étude de définition de sa trame noire telle que décrite ci-dessus.

Des inventaires chiroptérologiques ont été réalisés (16 espèces contactées sur les 20 connues en Île-de-France), ainsi que des analyses de la pollution lumineuse à partir de données de terrain et de la base de données de la CACP. De nombreuses cartographies ont été produites afin de comprendre l'état du paysage nocturne. Egalement, le croisement de l'ensemble de ces données avec les tracés des trames vertes et bleues (préalablement définies dans le SCoT de la CACP) a permis de définir les corridors nocturnes existants et fonctionnels et ceux à réhabiliter.

La deuxième phase de ce travail s'engage sur le premier semestre 2022 afin d'établir le plan d'action visant à réhabiliter ces corridors. Ce travail se réalise en complémentarité de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de la CACP, de la révision du SCoT de la CACP et de la définition de la trame noire du PNR du Vexin français, frontalier de la CACP. Ce travail en partenariat devrait permettre une cohérence dans la réalisation des actions sur le terrain et une meilleure fonctionnalité des corridors ainsi établis.

De plus, en 2021 de nombreuses actions d'animation auprès du grand public ont été réalisées, particulièrement dans le cadre du Jour de la Nuit (balade urbaine, observation de la structure du paysage nocturne et des espèces en présence, conférences, expositions).

Résultats / impact pour la biodiversité :

A ce stade on peut établir que l'ensemble des acteurs du territoire ont à leur disposition un panorama détaillé de l'état du paysage nocturne en vue de mettre en place des actions concrètes de réduction de l'éclairage.

Egalement, les actions de sensibilisation font remonter de bons retours de la part des usagers quant à la possibilité de réduire l'éclairage public. Ceci permet d'envisager des actions ambitieuses de réduction/modification de l'éclairage et donc des impacts positifs significatifs sur les espèces en présence.

Coordonnées

Cergy-Pontoise

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Emilie Périé - chargée de mission biodiversité à la Direction de projets Transition écologique

emilie.perie@cerypontoise.fr